COMMUNIQUÉ

Une nouvelle fois, et alors que la demande de parcours a été déposée depuis 15 jours, entre Bastille et Concorde, la préfecture de police de Paris n'a pas validé celui-ci.

Cela correspond bien à une volonté de faire en sorte d'empêcher le bon déroulement des manifestations, de les "reléguer" sur des parcours "invisibles" et sans doute vouloir les interdire à terme.

C'est une atteinte profonde à la démocratie et au respect de la constitution.

Une nouvelle fois, nous avons saisi le tribunal administratif qui se réunira à 13h00. L'avocat des organisations syndicales et un représentant de notre URIF y seront présents.

Quoi qu'il arrive, il y a encore de fortes chances, si le tribunal nous donne raison, que la préfecture de police appelle au conseil d'Etat qui, comme la dernière fois, nous "parquera" sur les Maréchaux.

Nous maintenons 14h00 - place de la Bastille mais ne le présentons pas comme un acquis, auprès des militants, des travailleurs, des jeunes, des retraités... comme le point de rendez-vous définitif.

Dès que la préfecture de police nous réunira pour débattre de l'organisation, nous vous communiquerons tous les éléments y compris pour l'arrivée et le stationnement des cars.

Chacun peut constater toutes les entraves subies, qui conduisent la préfecture de police à suivre "les ordres" de l'exécutif et à vouloir faire "capoter" la manifestation.

Comme pour les manifestations précédentes, ils n'y parviendront pas et nous serons encore des centaines de milliers dans la rue, en France et à Paris.

La mobilisation se poursuit dans la préparation de la grève et de la manifestation à Paris.

Paris, le 4 novembre 2026